Société des garçons du Pont – selon le registre JA 3 des AH P –

Les citoyens ci-dessus, par délibération de l'honorable société des garçons du Pont, sont exclus de dite société l'espace de deux années pour cause d'insolence commise par eux le dit jour 25e Xbre 1814.

Note : les noms ont été biffés par la suite de manière à ce qu'on ne puisse plus les lire ! Sur trois personnages, on peut découvrir cependant Adolphe Rochat. Oh ! le vilain !

Voyant la manière honnête dont les ci-dessus se sont comportés dès leur faute commise, les garçons de l'honorable société ont annulé leur délibération du 25e Xbre 1814 le jour de leur assemblée du 24e Xbre 1815.

L'honorable Société des garçons du Pont a chargé Monsieur Charles Rochat, membre de la société et président de féliciter son beau-frère au nom de la société, n'ayant pas eu le plaisir de lui faire le honneur usité. Ainsi fait et passé en assemblée au Pont le 9 août 1818.

Le sieur Charles Rochat, précédent s'étant acquitté de sa commission comme il en a été chargé ci-dessus, a reçu de son beau-frère pour la société vingt un francs six batz. Pour cet effet la société y fait ses remerciements.

L'an mille huit cent et dix-huit, et le neuvième jour du mois d'août, l'honorable Société des garçons du Pont assemblée voyant les abus qui existent à l'égard de son recteur, soit sa caution :

1o Il devra convoquer l'assemblée y étant requéri (requis) par son capitaine et secrétaire.

2o Il devra trouver une chambre convenable pour l'assemblée et faire toutes les petites fournitures, telle que chandelle et toutes les petites fournitures dont on ne peut prévoir, cependant qu'ils n'excéderont pas dix batz. Et le tout y sera remboursé par le recteur lui succédant.

Note : Les garçons paient ce qu'ils appellent des semaisses, c'est-à-dire en quelque sorte des vins d'honneur, par exemple pour ne pas être astreints à la place de recteur. Des semaisses sont aussi payées pour entrée dans la société.

Nous ne reprendrons pas toutes les nominations et les entrées des nouveaux membres.

Places : président, recteur, capitaine, lieutenant, adjoint. Le tambour de basse est-il pris dans la société ?

Assemblée du 11 décembre 1836

L'assemblée a délibéré le même jour à la majorité des suffrages pour faire établir la caisse de basse en bois de 1 pied ½ de haut sur pieds de long. David Rochat s'étant chargé de la construire.

En 1836 la Société a fait les frais d'établir une caisse de basse et a chargé le jour dit 17 décembre 1837 le recteur de prendre soin de la dite caisse de basse et le recteur est chargé de cela ainsi que son successeur.

Le dit jour 10e Xbre 1843, l'honorable société des garçons du Pont a décidé d'acheter un cordage pour la caisse de basse vu son mauvais état et de ne la prêter que sous la finance de 50 rapes. Les emprunteurs sont responsables des avaries qu'elle pourrait subir. En cas que les membres de la société soient divisés pour s'en servir, la minorité devra se soumettre à la majorité. Et si le nombre est égal, la dite caisse ne servira ni pour un parti ni pour l'autre.

1846, Gustave Rochat paie ses semaisses de 30 ans. La société décide de plus qu'on ne fera pas de nouvel-an l'année prochaine.

Séance du 9 avril 1848

L'assemblée de la Société de Noël n'a pu avoir lieu, attendu que la plupart étaient au service de la Confédération pour l'expédition du Sonderbund ; elle procède en conséquence aujourd'hui aux nominations et réception dans la société comme suit : (liste de membres divers).

Séance du 21 décembre 1848

La société des gar4ons du Pont a adopté un nouveau règlement. Ensuite elle a procédé au renouvellement de ses chefs.

Séance du 8 juillet 1849

A la majorité des onze membres, il y aura une danse aujourd'hui au Pont à l'Hôtel de la Truite, sous les conditions suivantes.

Les frais de musique sont payés par les membres de la société qui prennent part à la danse.

La danse ne sera pas abreuvée, il n'y a point de vin de société.

Des cartes seront délivrées aux étrangers moyennant trois batz pièce.

Une commission de trois membres feront la police de la salle avec le concours des autres membres de la société auront l'œil.

La commission (ou comité) délivrera les cartes et en rendra compte à la société.

Chaque membre à tour autant que possible devra garder la porte pour la distribution des cartes qui seront délivrées par la société.

Séance du 9e décembre 1849

Les sus désignés ont voté pou faire un amusement au nouvel an, qui consiste à une dance le premier jour et un souper le deuxième jour. Il y aura seulement une danse, à moins que les membres de la société faisant partie de l'amusement n'en décident autrement.

La société a décidé d'engager deux musiciens.

Armand Rochat se charge si cela est possible d'engager deux joueurs ; on lui remboursera seulement le vin qu'il sera dans le cas de boire avec les musiciens.

Au cas que Armand Rochat ne réussisse pas de traiter avec les joueurs, le recteur de la société sera aux ordres du président pour faire toutes les courses qui seront nécessaires pour engager des joueurs. Il sera payé conformément au prescrit du règlement.

La société a désigné pour conserver la police et contrôler les vins fournis par le cabaretier Armand Rochat et Moïse Rochat.

La société des garçons du Pont a convenu avec le cabaretier qui fournira un bon souper le jour de l'an pour le prix de 10 batz par tête, y compris une bouteille de vin (il y aura en tout cas du lièvre).

Le cabaretier Michot fournira le vin qui sera consommé par la société, savoir :

Le 48 à 37 1/23 rapes le pot.

Le 49 à 35 idem.

La société se réserve de choisir après avoir goûté les vins, celui qui lui conviendra le mieux et toujours au prix indiqué ci-dessus, chacun dans son année.

Au Pont, le 9e décembre 1849.

Note : on le voit, la société est parfaitement organisée et son recteur ou secrétaire, est ici un grand méticuleux qui relève tous les détails d'organisation.

Séance du 20 mai 1850

Présidence Ate Rochat président.

La société assemblée décide de faire un prix de jeunesse le 2e juin.

Ce prix consistera :

1o Un tirage - une danse. Tous les prix rentreront dans la caisse de la société. Tous les sociétaires sont tenus de mettre l'équipement militaire pour aller et

venir au tirage. Après le tirage, chacun prendre l'équipement qu'il trouvera à propos. La société décide de faire un souper pour le prix de six batz par personne. Pour le vin, la société a décidé de goûter le 48 et 49 et prendra celui qu'elle trouvera à propos.

Il est défendu d'entrer sans carte dans la salle de danse, excepté pour les membres de la société. La société décide de prendre Louis Golay pour délivrer les cartes ainsi que pour marqueur et lui allouer la finance de 10 batz. Aucun étranger n'est admis au souper de la société. La société a décidé d'engager trois musiciens consistant une clarinette, cornet à piston soit trompette si possible.

NB : il est défendu de boire du vin chaud sur le compte de la société, mais toutefois s'il reste du vin appartenant à la société, les membres qui le feront chauffer paieront le chauffage.

Ainsi délibéré au Pont ce 20 mai 1850. Le secrétaire : Ls Rochat

Pour 1851, danse de printemps avec une clarinette et un violon.

Toujours en 1851, une danse en août avec trois musiciens, soit une clarinette, une trompette et une basse.

« Les étrangers pourront prendre part au souper, toutefois s'ils en font la demandent, s'ils prennent une fille ils paieront pour les deux. Un garçon de la société qui prendra une fille étrangère paiera aussi son souper.

Nul étranger ne pourra être introduit au souper sans en avoir fait la demande au capitaine ou à son représentant.

Elle décide ensuite de nommer deux sommeillers pour porter le vin dans la salle de danse dans les personnes de … »[1].

Séance du 1er juin 1852

La question pour le prix de jeunesse est reprise.

La société décide de faire un tirage et chaque membre doit tirer trois coups et les prix sont au plus beau coup et a nommé Louis Constant Golaz pour garde-cible et pour vendre les cartes aux étrangers et lui donner pour sa journée 1 franc 50 centimes.

La Société décide ensuite de faire un souper à l'Hôtel de la Truite pour le prix de 1 franc 20 centimes et les étrangers sont admis et ne sont pas tenus de payer le souper de la fille qu'ils ont avec eux pour souper si elle est du village. Si elle est étrangère, il est tenu de payer le souper pour les deux.

Pour la musique, la société décide de prendre quatre musiciens de Montricher qui s'engagent de jouer pour le prix de 20 francs les quatre.

[1] Les comptes-rendus Jules Rochat sont d'une écriture si petite qu'on se crève les yeux à les lire, chose peu ordinaire.

Il a été décidé d'envoyer des cartes aux filles de la société et de faire des cartes d'entrée pour les étrangers au prix de huitante centimes.

La société a décidé que les femmes seraient admises à la sale des danses.

Pont, le 1er juin 1852, J. Reymond secrétaire.

Note : le prix de jeunesse sera renvoyé à plus tard vu que l'un ou plusieurs des musicien de Montricher était au service militaire.

Séance du 7 octobre 1852

Le Président fait la proposition d'élever un arbre d'honneur au citoyen Roy qui entre à l'Hôtel de la Truite au Pont. La proposition est adoptée à l'unanimité, moyennant que la commune accorde une plante pour le dit arbre. La demande sera faite par 4 membres de la société.

Elle décide de ne pas décorer l'arbre avec un drapeau et nommer une commission pour procurer un arbre. …

Elle décide d'acheter une aune et demie de ruban vert- rouge et blanc au frais de la société.

Les membres de la société peuvent fournir des rubans à leurs frais en se conformant aux couleurs ci-dessus et 4 membres sont nommés pour les poser.

Il est décidé que celui qui ne s'aide pas à la plantation de l'arbre ne soit pas admis à l'amusement.

Séance du 18 mars 1858

Elle (l'assemblée) de nommer une commission de 3 membres pour présenter au citoyen Samuel Rochat municipal au Pont du vin d'honneur pour lui marquer le plaisir que la société a de son mariage.

Séance du 31 mars 1853

Elle décide (l'assemblée) de dépenser les fonds du citoyen Samuel Rochat à l'Auberge de l'Etoile au Pont et de s'y réunir à 7 heures du soir le dimanche 3 avril 1853.

L'assemblée décide de boire ces fonds en vin de la récolte de mil huit cent cinquante un.

Du 17 juin 1853

L'assemblée s'coupe de nommer une commission qui sera chargée d'aller complimenter le citoyen Jaques Rochat des Charbonnières qui s'unira prochainement avec Jenny Rochat du Pont.

Du 22 juin 1853.

Rapport de la commission nommée pour aller complimenter le citoyen Jaques Rochat. Cette commission déclare à l'assemblée qu'il a fait don à la jeunesse de la finance de 6 écus de V francs.

Un prix de jeunesse décidé pour le 3 juillet 1953, avec bal – trois musiciens – suivi d'un souper chez le tenancier Roy de l'Hôtel de la Truite.
Organisation ordinaire. Le lieu du tirage est fixé aux Cergnets. Il sera tiré 3 coups. L'échantillonnage sera réglé aux plus beaux coups. Le prix du roi est fixé à 3 francs.

Du 28 octobre 1854

Sur la proposition faite par le président, il est décidé de demander à la municipalité un arbre de liberté qui sera planté en l'honneur de l'entrée de Mr. Rochat des Charbonnières à l'Hôtel de la Truite au Pont.

Note : avec les décorations ordinaires

Du 10 novembre 1854

L'assemblée décide, après une courte discussion, d'aller demain 10 heures très précises s'occuper à abattre l'arbre qui nous a été accordé par la municipalité. Sur la proposition faite par Henri de jaques Henri Rochat, il est décidé d'amender à 50 centimes les membres de la société qui ne s'aideraient pas à abattre et à planter l'arbre, un appel sera fait à onze heures afin de constater les absents. Six membres sont nommés afin de creuser le creux et de préparer les outils nécessaires pour lever l'arbre ; ces 6 membres sont….. Les autres membres iront alors abattre l'arbre. Henri de Jaques Henri Rochat dirigera les travaux pour creuser le creux et Henri Rochat président sera chef pour abattre l'arbre.
Il est accordé un pot d'eau de vie avant de commencer les travaux aux membres qui seront présents.

Séance du 11 novembre 1854

Sur la proposition faite par le président, il est décidé à l'unanimité que les membres de la société qui ne s'aideraient pas à abattre ou à faire le creux pour planter l'arbre, n'auront aucune part à la fonte qui sera faite sur l'arbre qui nous a été accordé, lors même qu'ils s'aideraient à lever l'arbre.

Du 1er décembre 1854

A l'unanimité il est décidé à cette séance de rendre les derniers honneurs à Caroline Rochat de feu François qui est décédée. Les membres de la société ne seront pas tenus de s'équiper en militaire pour l'accompagner à sa dernière demeure.

Six membres de la société porteront la défunte au Pont, et six autres la porteront depuis le collège de l'Abbaye au cimetière.

Jules de Marc Rochat est désigné par la société pour lire les vers qui seront faits pour la circonstance.

Du 26 janvier 1855

Il est décidé à l'unanimité d'accompagner à sa dernière demeure Fanny Rochat décédée.

Du 20 avril 1855

La séance est ouverte à 8 heures et ¼.

Le Président donne connaissance à l'assemblée que le citoyen Jules Rochat du Mont du Lac lui a remis 15 francs pour la société.

Diverses propositions sont mises aux voix.

La proposition de Mr. Luis de François est acceptée, c'est-à-dire de manger en pain et fromage et de boire en vin nouveau les fonds que nous avons le dimanche 22 avril 55 à l'autel de la Truite au Pont. L'heure fixée sur le rassemblement est 7 heures ½.

Du 17 septembre 1855

Le président annonce à la société que Mademoiselle Zélie, fille de Louis Rochat du forestier, quitte notre société en s'alliant par le mariage avec Jules Rochat de Samuel Rochat des Charbonnières[2]. Il est décidé de présenter aux dits époux quatre pots de vin d'honneur, savoir 2 pots de nouveau et 2 pots de vin rouge.

Certaines pages, d'une écriture complètement diluée et à peine lisible, ne seront pas analysées.

[2] Il s'agit de Jules-Moïse Rochat Saïset, père de Samuel, Louis et Henri, futur Henri Rochat-Golay qui établira son commerce de fromage au Pont et construira le Chalet Suisse. Zélie Rochat décédera tragiquement lors de l'accouchement de son dernier fils Henri. Sa pierre funéraire est toujours visible au cimetière de l'Abbaye, directement appliquée contre la tour.

Du 5 octobre 1856

Vin d'honneur pour le citoyen Leresche, régent, qui épouse Fanny Rochat, membre de notre société.

Du 24 octobre 1857

L'assemblée s'occupe de savoir si on veut demander un arbre à la commune pour planter en l'honneur du citoyen Delay qui entre à l'Hôtel de la Truite le 11 novembre 1857.

Du 8 novembre 1857

L'assemblée a nommé Louis Rochat de François directeur des travaux, et Louis Bornand et Jules-David pour faire le creux. Il est décidé que les filles présenteront un drapeau fédéral et des rubans rouge, vert et blanc pour l'arbre.

Louis Bornand est nommé secrétaire lors de la séance du 6 décembre 1857. Celui-ci ne fera qu'une année. Était-il régent, vu sa très belle écriture ?

Du 13 décembre 1857

Où l'on programme un amusement pour le jour de l'an, musique et souper. Menu : du bouilli, de la deaube, du salé, du dessert et une bouteille de vin par personne pour le prix de 1 fr. 80.

Du 8 mai 1858, où l'on apprend qu'Adèle Rochat des Places a épousé un Mr. Hermenjat.

Du 16 juillet 1858

L'assemblée décide ensuite de dépenser la somme de trente francs, soit 15 frs. de marie Mouquin qui quitte notre société, et 15 frs. de trois entrants mentionnés ci-dessus. Elle décide de les dépenser comme suit.

Aller se promener avec les demoiselles jusqu'en Vernand, de manger la crème et boire un vin nouveau.

L'assemblée décide ensuite de tirer les filles au sort entre chaque garçon pour savoir celle qu'il aura pour aller faire cette promenade.

Il sera porté une bouteille d'eau de cerise et deux miches de pain.

On partira à 7 heures très précises.

Assemblée du 18 juillet 1858 – où quand les garçons du Pont sont bons garçons ! –

Présidence du citoyen Gustave Rochat.

L'assemblée est en nombre pour délibérer.

D'après plusieurs propositions des membres de notre société, l'assemblée décide de donner aux incendiés du village du Lieu la somme que la dite société possède en caisse, mentionnées dans le procès-verbal ci-dessus et qui devait être dépensée à une promenade en Vernand.

Ensuite l'assemblée décide à l'unanimité d'imposer la finance de 50 centimes entre chaque membre de notre société qui devra être réunie à la somme que la dite société possède.

Ensuite le président donne connaissance à l'assemblée que le citoyen Henri Mouquin du Messager ayant demandé de faire partie de notre société, est admis à l'unanimité. L'assemblée décide d'ajouter les 5 francs d'entrée d'Henri Mouquin pour les incendiés du Lieu, plus 7 frs. 50 centimes reçus des demoiselles de notre société. Les sommes réunies ensemble montant à 52 francs devra être envoyée le plus tôt possible.

Du 12 octobre 1858

Le Président donne connaissance à l'assemblée que l'aubergiste Delay a porté une plainte contre la société des garçons du Pont qui n'est remplie que de faussetés et de mensonges auxquels il a inventé et cherché tous les moyens possibles pour aviler (avilir) la société au dernier point. Aussi la société décide à l'unanimité d'inviter chaque garçon à éviter son auberge, ce trou, et cet homme dangereux pendant qu'il tiendra cet établissement, vu qu'il cherche par tous les moyen possibles et ne regarde rien pour faire le plus de mal possible à la société et perdre chaque garçon.

Ainsi fait au Pont le 12 octobre.

Le Président : G. Rochat Le secrétaire : Edouard Rochat

NB : cette plainte a été portée à la municipalité de l'Abbaye qui a condamné la société à l'amende de 21 francs.

Assemblée du 19 novembre 1858

Présidence de Gustave Rochat.

L'assemblée est en nombre de délibérer. Elle décide d'acheter et de planter un arbre à Alexandre Rochat distillateur qui prendra auberge, moyennant que la plupart des sociétaires voie pour cela.

L’huissier fera passer une liste où tous ceux qui voudront participer pour cela devront signer.

La société décide d’amender les sociétaires qui ne s’aideraient pas à préparer l’arbre et qui viendraient prendre part à l’amusement le soir de la finance de 50 centimes.

Assemblée du 4 décembre 1859 où l’on découvre que Louis Bornand a repris la plume à nouveau comme secrétaire. Il n’était donc pas forcément régent.

Du 2 juillet 1860

Louis Rochat d’Alexandre a été enlevé à sa famille. Le président propose de se rendre auprès de son père afin de lui demander s’il tient à ce qu’on rende les derniers devoirs à son fils en lui témoignant la douleur qu’on éprouve de la perte qu’il vient de faire. Cette proposition est votée à l’unanimité. Afin de ne pas s’assembler à nouveau, la société décide en attendant la réponse, de se transporter demain à l’heure indiquée afin de rendre les derniers devoirs à notre camarade et ami.

Du 2 juillet 1860

Ayant appris que l’installation du bureau télégraphique du Pont doit avoir lieu ces jours prochains, le Président a cru devoir convoquer l’assemblée afin de voir quelles mesures prendre pour fêter la dite installation. Il est proposé de faire la demande à l’Administration, qu’elle veuille accorder une finance afin d’acheter de la poudre pour tirer en l’honneur du dit bureau. Cette proposition étant admise par l’assemblée, la demande devra être faite par écrit et autant vite que possible.

Assemblée du 19 janvier 1861

Présidence du citoyen Moïse Rochat.

L’assemblée étant en nombre pour délibérer, le président donne connaissance à l’assemblée que le citoyen Henri Mouquin, horloger, ci-devant président de notre société, s’épouse avec une fille de notre localité et a donné la finance de quinze francs 15 frs., finance qui a été décidée de boire et de manger chez Alexandre Rochat au Café du Lac, proposition qui a été décidée à l’unanimité. Le citoyen Jules Golaz propose que l’on fasse une danse. Cette proposition est rejetée par l’assemblée. Les citoyens Louis Rochat fils de David forestier et Henri Rochat, fils d’Henri du Mont du Lac, ayant demandé de faire partie de notre société, ont été reçus à l’unanimité des suffrages et font par conséquent partie de notre société.

L’assemblée décide de manger du pain et du vacherin.

Note : c’est la première fois selon notre dépouillement que le vacherin est cité dans les rapports de la Société des garçons du Pont.

Novembre 1861, Emile Rochat est le nouveau secrétaire, en remplacement de Henri Mouquin fils. Son écriture est si pale et si petite, qu’elle est pratiquement illisible.

1865, Meylan aubergiste, et cela depuis plusieurs années.

Du 14 juin 1866

Promenade à la Dent de Vaulion avec les demoiselles le dimanche 16 juin si le temps le permet.

Il est convenu de dépenser 5 frs. avant le départ de la dite promenade, de plus 20 frs pou porter sur la Dent.

La jeunesse se réunira à 11 heures du matin chez Henri Rochat boulanger.

L’assemblée décide de tirer au sort les filles séance tenante et que les garçons qui n’auront point de filles devront porter les vivres.

Il est procédé à la nomination d’une commission de 3 membres qui s’occuperont de ce qu’il faudra porter sur la dite montagne. Ils sont responsables de ce qu’ils confieront aux porteurs. Sont de cette commission : Jules Golaz, Jules de Moïse, Emile de Marc.

En cas de mauvais temps, on dépensera ces fonds chez Henri Rochat pintier.

Pour terminer la séance, il est décidé de boire un pot d’eau de vie ce soir 14 juin 1866.

La séance est levée à 8 heures.

Le Président : Jules Rochat Le secrétaire : Emile Rochat horloger

Du 4 octobre 1866

Elle s’occupe (l’assemblée) de l’emploi des 20 frs donnés par le citoyen Jules Michot qui quitte notre société pour s’unir par les liens du mariage avec Mlle Aubert de Derrière la Côte.

L’assemblée décide de les dépenser ce soir 7me octobre avec les filles chez Meylan, aubergiste au Pont.

Du 12 mai 1868

Quelques citoyens proposent d’arranger une place propre à faire bal le jour de l’abbaye de la Société la Jeune Suisse proche du stand. Proposition qui est acceptée à l’unanimité.

Du 18 septembre 1869

Il est décidé ensuite de prendre un bouquet quelconque à l'honneur d'Edgar Rochat à son entrée dans son établissement. Il est de même décidé que s'il se fait un sur écot le soir de cette entrée, on prendre sur les fonds en caisse, proposition qui est adoptée.

Du 30 septembre 1869

Le Président annonce à l'assemblée que le citoyen Edgar Rochat accepte un ornement quelconque le jour de son entée dans son nouvel établissement. Il est décidé de planter deux petits sapins de chaque côté de l'entrée du dit établissement. Il est aussi décidé d'inviter les demoiselles à participer à cette décoration. Il est de plus nommé une commission pour s'en occuper et il est aussi décidé que la société se réunirait à 7 heures.

Du 16 janvier 1871

Il est décidé à l'unanimité d'envoyer cette somme (18 frs.) aux Suisses à Paris. Sur la proposition d'un des membres, il est décidé à l'unanimité de faire une collecte par le comité de la société pour joindre à la somme que possède la société.

Du 1er avril 1871

Le Président annonce à l'assemblée qu'il a reçu 10 frs. du citoyen César Berney à l'honneur de ses fiançailles. Après la proposition d'une des membres, il est décidé à la majorité de dépenser cette somme en pain, fromage et vin nouveau au Café du Soleil, sauf 1 fr. 20 dû au Président et au secrétaire.

Du 29 avril 1871

Le Président annone à l'assemblée qu'il a reçu de Mr. Edouard et Jules Rochat de David la somme de 20 frs. chacun à l'honneur de leurs fiançailles.

Après la proposition d'un des membres, il est décidé de dépenser cette somme avec les demoiselles le dimanche 30 avril au Café du Soleil. Il est décidé à l'unanimité d'inviter les demoiselles par cartes. Mr. Edgar Rochat, aubergiste, se charge de nous fournir le souper pour 1 fr. 50 par tête avec le poisson. Il est décidé de tirer les filles au sorte et que chaque garçon qui participera à l'amusement sera tenu de tirer à l'urne, ou qu'il aura 50 centimes d'amende et de faire rapporter la grosse caisse et d'y faire refaire une pomme. Jules Golay et Jules de feu Marc Rochat sont nommés contrôleurs de vin.

Du 30 avril 1871

Il est décidé de ne pas tirer les filles au sort, et qu'on peut inviter une fille étrangère pour cette occasion et que son souper se paiera avec les fonds de la société.

Du 30 mai 1871

Le président donne connaissance à l'assemblée de la mort de notre ami Louis de Henri Mouquin. Après avoir pris les délibérations à cette circonstance, il est décidé de le porter jusqu'à sa dernière demeure.

Du 7 avril 1872

Où l'on fêtera Pâques au Café du Soleil.

Du 4 octobre 1872

Le Président donne connaissance à l'assemblée que le citoyen Ernest Rochat[3], membre de notre société, est près de la quitter en s'alliant par le mariage avec Mademoiselle Célina Rochat des Charbonnières, et qu'il n'a pas satisfait à l'article 19 de notre règlement par lequel il doit une finance de 10 frs. à la Société en se mariant. Il ouvre donc la discussion sur ce sujet afin de voir ce qu'il y a à faire. Après plusieurs propositions qui sont repoussées et une assez longue discussion, l'assemblée adopte la proposition suivante : charger le comité d'inviter par lettre le citoyen Ernest Rochat de remplir ses engagements envers la société en lui rappelant le dit article 19 par lequel il se trouve maintenant débiteur de la société d'une somme de 10 frs.

L'incident d'Ernest Rochat donne lieu à une proposition qui a pour but de réviser notre règlement qui existe depuis 1847 et qui pèche maintenant en plusieurs endroits en nommant à cet effet une commission de cinq membres dont ferait partie le président de la société. Cette proposition est adoptée à la presque unanimité. … Cette commission est aussi chargée de s'occuper de ce qu'il y aura à faire à l'occasion de l'entrée du nouveau fermier de la truite, Mr. Rey.

Du 31 août 1873, fermeture apparemment inopinée de l'Hôtel de la Truite.

[3] Sauf erreur futur tenancier du Bazar du Pont, à moins qu'il ne s'agisse d'un autre magasin. Dans tous les cas Ernest Rochat et son épouse Célina, seront des commerçants avisés.

Du 19 juillet 1874

Sur la proposition du secrétaire, l'assemblée décide d'employer ces fonds à une promenade. Le but de cette course serait d'aller manger la crème à la montagne du Pré de Joux, après descendre à Mont la Ville, puis prendre des chars pour aller à Croix, et depuis là prendre le train jusqu'à Vallorbes et manger un petit morceau à la maison de Ville. La promenade est fixée au dimanche 16 août. Le départ est fixé à 6 ½ heures du matin précises.

Du 16 avril 1876

La société décide d'organiser une soirée de chant aidée par les principaux chanteurs du Pont et avec le concours de toutes les personnes de bonne volonté, dont le produit sera affecté à un prix pour le Tir fédéral à Lausanne en juillet 1876.

Il est décidé qu'il se fera un amusement en société le jour du petit Pâques.

François Nicolet est chargé d'engager une musique soit accordéon.

Du 11 août 1876

Une proposition est faite pour faire une course avec les demoiselles sur le Montendre le dimanche 13 courant.

Du 19 septembre 1877

Il est décidé de faire une promenade le 23 septembre à Mouthe avec les demoiselles. En cas de mauvais temps, il sera fait une danse le même jour au café.

Il est décidé de partir à 6 heures du matin pour la promenade. Pour la dance, on commencera à 7 heures du soir.

Du 20 septembre 1878

Après une courte discussion, l'assemblée décide de faire une promenade le dimanche 29 courant avec les demoiselles. Cette promenade consistera à faire une course de montagnes, passant par le Pré de Joux et arriver à Vaulion. L'huissier devra faire l'invitation aux demoiselles au nom de la société. Réunion devant le Café et départ à huit heures du matin.

Du 4 août 1879

Ensuite de discussion, on décide de manger les fonds le dimanche 10 août par une promenade avec les demoiselles aux Rousses en char.

Edouard Rochat et Jules Rochat sont chargés de traiter avec Edgar Rochat pour le prix des chars.

Note : Edgar est donc à nouveau tenancier de l'Hôtel de la Truite, une place qu'il ne va pas lâcher désormais pendant un bon petit bout de temps.

Du 16 octobre 1880

Sur la proposition d'Auguste Rochat, vice-président, il est décidé à une forte majorité d'acheter un tonneau de 200 litres vin nouveau fourni et acheté à la Côte par Edgar Rochat au prix de 0.15 cts le litre en dessus du prix de facture. Edgar s'engage à tout fournir pour desservir le vin. Vu l'achat du tonneau, il est décidé à une grande majorité de faire un amusement le 24 8bre pour agoûter le tonneau. Pour la musique, il est décidé de l'engager au meilleur marché. Pour le contrôlage du vin, Alfred Rochat et Jules Rochat feu Marc sont nommés contrôleurs pendant le temps que se boira le tonneau.

Du 14 9bre 1880

Grosse caisse et tambour sont en mauvais état. Nouveau secrétaire depuis 1880, Paul Mouquin, doté d'une très belle écriture. Le même sera un jour secrétaire aux Glacières du Pont. A ce propos leur installation au Pont n'a donné lieu à aucune remarque dans les procès-verbaux.

Du 17 août 1882

Course programmée à Pontarlier. Il est évident que l'on descendra à pied à Vallorbe, et qu'ensuite on prendra le train pour la grande localité française.

Du 30 avril 1885

Le Président fait la proposition pour acheter un drapeau. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Jules Louis Rochat fait à cet effet la proposition d'apprendre une pièce historique qui sera jouée par toute la société. Le comité composé de 3 membres se trouvant trop faible pour s'occuper de la chose, il est décidé d'adjoindre 2 nouveaux membres.

Du 30 août 1885

Où l'on se propose de fonder une loterie.

Du 25 avril 1886

Course envisagée à la Sarraz.

Du 31 octobre 1886

Curieusement aucune allusion à l'inauguration du Pont-Vallorbe faite ce jour-là.

Du 20 mai 1891

Décision d'étudier une pièce historique.

Du courant juin 1891

Pièce historique. Davel - le Nouvel-An de la liberté – la Diète de Stanz. C'est ce dernier titre qui sera choisi.

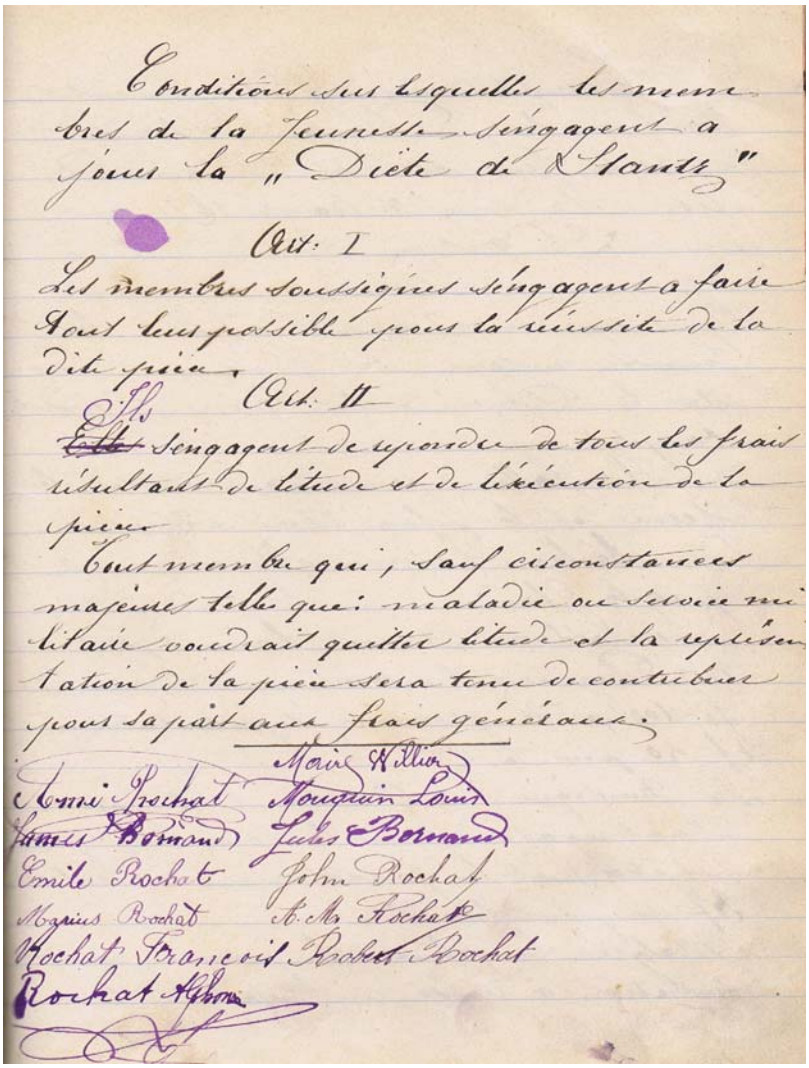

Conditions sur lesquelles les membres de la Jeunesse s'engagent a jouer la „Diète de Stantz"

Art: I

Les membres soussignés s'engagent a faire tout leur possible pour la réussite de la dite pièce.

Art: II

~~Elle~~ Ils s'engagent de répondre de tous les frais résultant de l'étude et de l'exécution de la pièce.

Tout membre qui, sauf circonstances majeures telle que: maladie ou service militaire voudrait quitter l'étude et la représentation de la pièce sera tenu de contribuer pour sa part aux frais généraux.

Marie Willier
Amé Rochat — Mouquin Louis
James Bornand — Jules Bornand
Emile Rochat — John Rochat
Marius Rochat — A. M. Rochat
Rochat François — Robert Rochat
Rochat Alphonse

Compte-rendu des représentations de la Diète de Stanz par la jeunesse du Pont les 16 et 23 août 1891 au Pont.

Après environ 2 mois d'étude, la jeunesse a joué la Diète de Stanz sur la Place de la Gare : réussite complète.

Il a fallu 3 jours pour monter la scène et la place était installée de bâches fournies obligeamment par les glacières.

Les costumes étaient fournis par Mr. Regamey à Lausanne pour le prix de frs. 100.- pour la première représentation et 50 frs pour la deuxième.

La musique de Vaulion (22 exécutants) était engagée pour la première représentation, et la Jurassienne du Sentier (37) pour la 2ème.

Malgré la pluie, la première représentation a réussi au-delà de toute attente et à la satisfaction entière du public, environ 600 personnes.

Vu le mauvais temps, une deuxième … jouée le dimanche 25, mais un temps détestable et pluvieux est venu gâter la représentation, mauvaise, environ 300 personnes.

Bal en plein air après les représentations et cortège de toute la jeunesse.

Au 5ème acte chœur de jeunes filles, morceau composé par M. Giroud Ste Croix.

Résultat financier (non donné).

Le secrétaire : Jules Bornand.

Du 15 juillet 1894

Course sur Chatel.

Du 7 décembre 1902

Le membre de la société Georges Rochat, qui est actuellement en prison, accusé de vol, est rayé du rôle des membres de la société à l'unanimité des membres présents.

Du 7 décembre 1902

Pour une coupe que l'on met dans un cadre, celui-ci placé au Café du Tilleul.

Du 15 mars 1903

Premier objet à l'ordre du jour, discussion sur la fête du Centenaire. Monsieur Adolphe Rochat propose de demander à l'administration l'autorisation de

couper du bois pour faire un feu et de prendre quelques litres de pétrole sur le compte du village. Sa proposition est appuyée par l'assemblée.

Le membre Georges Rochat, qui est actuellement rayé du rôle des membres de la société, la société a décidé de le prendre sous toutes réserves.

Nouvel-An 1904

Remboursement pour la feuille, 3.50
Pour une note à Mr. Edgar, 203.70
Pour les musiciens, 55.50
Pour 26 petits vieux au Tilleul, 1.80
Pour une musique à bouche, 1.50

Déposition de 9 membres à 5.- 45.-
Produit des bals, 58.80
Produit de la crusie, 20.70
Don des demoiselles, 24.-

Assemblée du 23 février 1904

Présidence Mouquin Président.

I. Ordre du jour.
II. Admission de nouveaux membres.
III. Propositions individuelles.

L'assemblée étant en nombre, le Président déclare la séance ouverte. Il donne la parole au secrétaire pour la lecture du dernier procès-verbal….

Ainsi se termine la belle aventure de la Jeunesse du Pont, plus anciennement des Garçons du Pont, que l'on retrouvera en annexe par les différentes lois fixant leurs activités, et par la liste de tous les membres.

Les derniers procès-verbaux, d'une tenue déplorable, annonce la fin certaine de la société.